



Commune de Genolier

Conseil communal

DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 22 mars 2018

1. ACCEPTATION du préavis 28/2017

autorisant une demande de crédit de CHF 95'000.- TTC (y compris CHF 8'000.- de divers et imprévus) pour financer la réfection de deux chemins à la Chèvrerie de Genolier.

2. ACCEPTATION du préavis 33/2018

autorisant l'augmentation du prêt actuel de CHF 400'000.- (préavis accordé en 2011 : CHF 500'000.-) à CHF 700'000.- en faveur de Genolier CàD SA (chauffage à distance) pour l'assainissement de sa chaufferie en vue de sa mise en conformité.

3. ACCEPTATION du préavis 34/2018

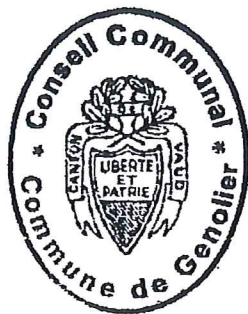
autorisant la vente d'une parcelle de 1'229 m² et le bâtiment qui y est construit, située à La Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids, pour le montant total de CHF 995'000.- TTC.

Genolier, le 23 mars 2018

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Nicolas Bolay



La Secrétaire

Laurence Werlen